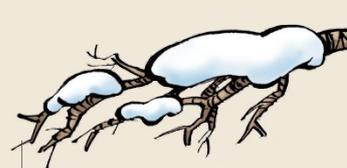


# le JOURNAL du LOMBRIC



Cotisations et tarifications  
2018 p.2

Enquête : broyage des  
déchets verts p.4

DLC DDM, kézako ? p.7

**Jetons moins, trions plus !**

décembre 2017 -  
janvier - février 2018 - **70**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marais - 71 communes - 305 000 habitants

## L'ÉDITO



**2017** a été rythmé par des faits marquants pour le SMITOM-LOMBRIC : 2 400 visiteurs lors de sa dernière Journée Portes Ouvertes, reprise de la collecte de 4 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (Tousson, Noisy-sur-École, Boissy-aux-Cailles et Le Vaudoué) ou encore naissance du nouveau Programme Local de Prévention.

L'année 2018 quant à elle, promet d'être pleine d'avancées positives ! Notamment grâce au lancement des travaux d'amélioration des performances environnementales et énergétiques de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Consignes de tri, conseils anti gaspi ou encore vente de composteurs, le SMITOM-LOMBRIC restera à votre disposition tout au long de l'année et vous accompagnera dans vos démarches.

L'ensemble des élus, des agents du SMITOM-LOMBRIC et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous remercions pour votre implication dans le processus de réduction des déchets.

Belle année 2018 à tous !

**Franck Vernin**  
Président du  
SMITOM-LOMBRIC

# JEU CONCOURS

## ZÉRO DÉCHETS

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets s'est tenue du 18 au 26 novembre dernier.

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC vous a proposé un nouveau jeu-concours pendant un mois. Il est encore temps : rendez-vous sur la page Facebook du Lombric pour y participer ! Aimez la page, partagez le jeu et tentez de gagner **de beaux cadeaux zéro déchet et dématérialisés !**

Vous avez jusqu'au lundi 18 décembre 2017 pour tenter votre chance !

Nous espérons vous compter nombreux à participer et rejoindre la communauté du Lombric !

**JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE 2017**



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénail - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)  
[www.lombric.com](http://www.lombric.com) - / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Laura Guyot, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995  
**Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ?** Contactez-nous : [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)

## INFOS PRATIQUES DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'HIVER

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels



Pour toutes les déchèteries appartenant au SMITOM-LOMBRIC du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Semaine **14h - 18h**  
Samedi **9h - 18h**  
Dimanche **10h - 13h**

conditions d'accès sur [lombric.com](http://lombric.com)

Pour les communes de Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-École et Tousson  
Votre déchèterie est gérée par le SIREDOM + d'infos sur [siredom.com](http://siredom.com)

## COTISATIONS ET TARIFICATIONS 2017

Les cotisations et tarifications 2018 pour le traitement des déchets ménagers des adhérents du SMITOM-LOMBRIC ont été votées lors du dernier Comité Syndical du 17 octobre 2017.

**15 ans sans augmentation**  
et une **baisse en 2018**

Les cotisations annuelles pour 2018 vont baisser de **3 €HT / habitant** passant ainsi de 28 €HT à 25 €HT / habitant. Les tarifications 2018 seront identiques à celles de 2017.

Les cotisations prennent en compte l'amortissement des investissements et les coûts de fonctionnement de la structure.

Une saine gestion des finances et des investissements du SMITOM-LOMBRIC a permis de maintenir les cotisations et tarifications inchangées depuis 15 ans. Seul le tarif de l'incinération a subi une hausse en 2013 pour prendre en compte une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes mise en place par l'État sur les incinérateurs et les décharges.

Tarifications à la tonne pour le traitement des déchets ménagers :

Ordures Ménagères (incinération)	73,15 €HT
Emballages	40 €HT
Journaux magazines	30 €HT
Emballages + Journaux magazines en mélange	60 €HT
Refus de tri Emballages	100 € HT
Encombrants hors déchèterie	45 €HT
Déchets verts ne nécessitant pas un tri	40 €HT
Déchets verts nécessitant un tri	44,50 €HT

d'informations sur les tonnages et coûts gérés

voir la synthèse d'exploitation du Journal du Lombric n°69 ou sur [lombric.com](http://lombric.com)



## LE TRI ... MÊME PENDANT LES FESTIVITÉS !

En cette fin d'année, ne relâchons pas nos efforts ! Le bon geste de tri se pratique au quotidien, et la période de fin d'année n'échappe pas à la règle.

Les emballages ménagers et cartons non souillés iront dans le bac jaune, les bouteilles en verre se recycleront à 100% et à l'infini et les déchets organiques trouveront leur place dans le composteur. Attention toutefois, les papiers cadeaux, eux, iront directement dans votre bac à ordures ménagères.

N'hésitez toutefois pas à cuisiner vos restes de repas et à privilégier les cadeaux dématérialisés ou zéro déchet : visites culturelles, plantes pour le jardin ...

En 2018, continuons à trier !



### QUELQUES EXEMPLES :



Les papiers cadeaux se jettent dans le bac à ordures ménagères



Les cartons et les bouteilles en plastique se trient dans le bac à emballages



Les épluchures et les restes de repas peuvent se composter



Les bouteilles en verre se trient dans les points d'apport volontaires (ou dans des bacs de collecte pour les habitants du SMICTOM)



# ALLO ENCOMBRANTS

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (hors Lissy et Limoges-Fourche) vont bénéficier d'ici à 2019, du service de collecte des encombrants sur rendez-vous. La mise en place du service est progressive sur l'ensemble des 18 communes concernées.



plus de  
**1 000**

contrats d'utilisation  
mis en place depuis le  
**1<sup>er</sup> juin 2017**

### Comment fonctionne le service ?

- 1 | Renvoyer complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC.
- 2 | Appeler le numéro vert Allo Encombrants pour prendre rendez-vous : 0 800 501 088
- 3 | En fonction des plannings prédéfinis par commune, le SMITOM-LOMBRIC propose sous 15 jours, une plage horaire (de 3 heures) pour le passage à domicile.
- 4 | La collecte des encombrants se fait sur propriété privée.

### Planning de déploiement



**Phase 1** depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017

**Phase 2** depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017

**Phase 3** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Phase 4** à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018

### Foires aux questions

**?** Je n'ai pas reçu le contrat / J'ai égaré le contrat, comment faire ?

→ Le contrat est téléchargeable sur le site du SMITOM-LOMBRIC et vous pouvez le renvoyer signé par courriel à [allo.encombrants@lombric.com](mailto:allo.encombrants@lombric.com) ou par courrier au SMITOM-LOMBRIC.

**?** Que vais-je faire des appareils électriques que vous ne prenez pas ?

→ S'ils sont en état de fonctionnement vous pouvez les apporter directement à la Recyclerie du LOMBRIC ou dans le caisson réemploi de votre déchèterie. Si ces derniers ne fonctionnent plus, vous pouvez les déposer à la déchèterie. Par ailleurs, sachez que lors d'un achat d'un équipement électrique ou électronique (même en vente à distance) le vendeur a l'obligation de reprendre l'équipement remplacé (règle du 1 pour 1).

**?** Pourquoi m'indiquez-vous un créneau de 3h, ne pouvez-vous être plus précis ?

→ Un créneau de 3h est le temps minimum pour optimiser une tournée de collecte, soucieux de l'environnement le SMITOM-LOMBRIC ne peut se permettre d'effectuer des allées et venues dans le secteur défini avec le collecteur.

**?** Et si je m'absente et qu'ils viennent à ce moment-là, comment cela se passe ?

→ Lors de votre prise de RDV avec les services du SMITOM-LOMBRIC, vous avez convenu d'une organisation précise : présence de l'administré ou absence programmée. Si vous devez vous absenter pour urgence vous pouvez vous faire représenter.

## ÉVÈNEMENT

### PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS 77 ET DE L'ARTISANAT



Mardi 17 octobre 2017, le SMITOM-LOMBRIC et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

de Seine-et-Marne ont signé une convention de partenariat afin de faciliter l'évacuation des déchets aux professionnels des entreprises de moins de 50 salariés.



Élisabeth DÉTRY, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 77 et Franck VERNIN, Président du SMITOM-LOMBRIC

Cette mesure offre à ces PME – TPE la possibilité d'accéder aux déchèteries du territoire dès lors que celles dédiées aux professionnels ne sont pas rapidement accessibles. De plus, elles peuvent accéder à la déchèterie la plus proche de leur chantier.

Bien entendu, charge à eux de supporter financièrement le coût d'élimination de leurs déchets.

Efficacité et gain de temps sont attendus sur ce projet.

UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?  
SMITOM-LOMBRIC

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)



ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)



## INFOS PRATIQUES DÉCHETS VERTS

Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale pour certaines communes



### PÉRIODES D'INTERRUPTION

#### + Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018

#### + Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

du 15 décembre 2017 au 15 avril 2018

#### + Pays de Fontainebleau Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Boissy-aux-Cailles, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École et Tousson

du 31 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> mars 2018

Les communes de Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-École et Tousson ne bénéficient pas de collecte de déchets verts

### COMMUNES SANS INTERRUPTION



#### SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomey, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

#### Grand Paris Sud

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

## GRANDE ENQUÊTE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Les quantités de déchets verts à traiter ne cessent de croître. En ce sens, le SMITOM-LOMBRIC étudie la possibilité de mettre en place une prestation de broyage des déchets verts à domicile pour les administrés.



— objectif —

**-10%**  
de déchets  
ménagers  
⇒ en 2020

Cette prestation pourrait notamment permettre d'atteindre l'objectif fixé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2020 par rapport à 2010.

Les associations et les collectivités se mobilisent également pour informer le public des techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Elles répondent aussi à une demande croissante de particuliers désireux de modifier leurs comportements.

Proposer des solutions de broyage ou mettre du broyat de branches à disposition des particuliers offre divers avantages : pour la collectivité, moins de déchets verts à traiter et pour le particulier, moins de déplacements en déchèterie et un jardin en meilleure santé.

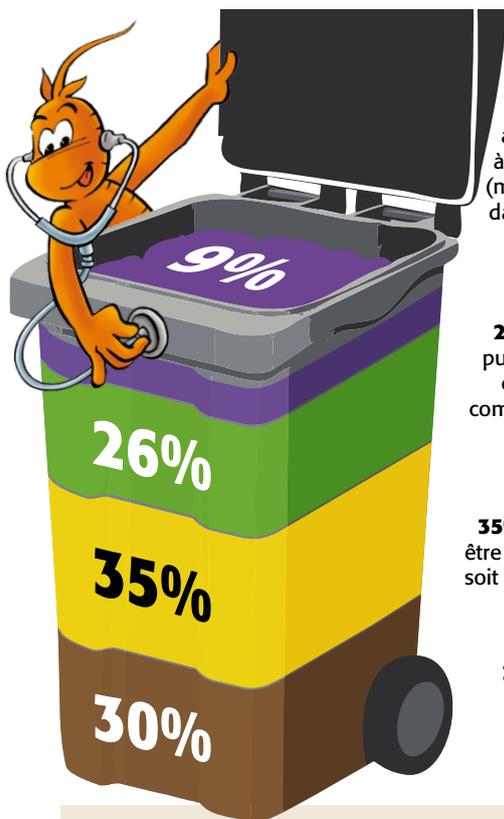
Sur lombric.com, répondez à notre enquête jusqu'au 31 décembre 2017 afin de permettre au SMITOM-LOMBRIC d'évaluer le réel besoin de cette prestation.



# LE LOMBRIC AUSCULTE NOS POUBELLES

Tous les 2 ans, le SMITOM-LOMBRIC organise une étude sur la composition de nos poubelles d'ordures ménagères. Sur une table de tri, 18 échantillons de 250kg de déchets sont séparés en plusieurs catégories allant des bouteilles en plastique, aux restes de repas en passant par les canettes et les textiles.

La poubelle ci-dessous présente les résultats de l'étude de 2016 :



#### EN VIOLET

9% des déchets auraient pu être amenés à la Recyclerie du Lombric (meubles), en déchèterie ou dans les filières spécifiques (textiles, piles, pneus...)

#### EN VERT

26% des déchets auraient pu être évités par des gestes de prévention comme le compostage ou la réduction du gaspillage alimentaire

#### EN JAUNE

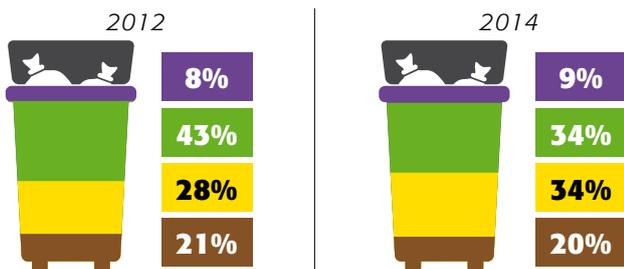
35% des déchets auraient pu être triés, soit dans le bac jaune, soit en point d'apport volontaire

#### EN MARRON

30% des déchets qui ne peuvent ni être évités, ni triés, ni bien orientés

**70% du contenu de la poubelle de déchets ménagers pourrait être évité, bien orienté ou recyclé**

Retour sur les études 2012 et 2014 :



Résultats complets de l'étude à retrouver sur [lombric.com](http://lombric.com) rubrique «réduire des déchets»

# portrait MÉTIER



## ÉCO-AMBASSADEUR

Femmes et hommes de terrain, les éco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC sont vos interlocuteurs principaux, leurs missions sont variées :

### Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Ils participent à la sensibilisation de la population aux bons gestes de tri des emballages et aux pratiques de réduction des déchets, à travers des interventions dans les écoles, visites des sites de traitement, déplacements chez l'habitant, tenues de stands lors d'événements majeurs.

### Livraison et maintenance

Ils se chargent de la maintenance et de la livraison de vos bacs. Ils forment à la pratique du compostage et livrent vos composteurs.

### Contrôle d'exploitation

Ils contrôlent la conformité du fonctionnement des installations du SMITOM-LOMBRIC (déchèteries, UVE, Centre de tri, plateforme de compostage).

retrouvez nos éco-ambassadeurs...



...en grande surface

sur les festivals

dans les écoles

et à la Journée Portes Ouvertes

# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC



**Communauté de Communes  
Brie des Rivières et Châteaux**

Communes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

## Les apports volontaires



Tout se recycle, ou presque à condition de bien trier. Les journaux magazines et le verre (recyclable à l'infini), sont collectés en conteneurs sur le territoire de notre communauté de communes. Vous pouvez retrouver les conteneurs les plus près de chez vous sur lombric.com.

Alors pourquoi retrouve-t-on dans certaines poubelles réservées aux ordures ménagères ou au tri autant de journaux et de verre ?

Négligence, oubli, difficulté de se déplacer au point d'apport volontaire ? Ces erreurs coûtent cher. Dans les bacs jaunes, le verre est dans les refus de tri et nous fait perdre des recettes qui doivent diminuer les coûts de traitement. En quantité dans les ordures ménagères, le verre perturbe le fonctionnement des fours à incinération.

Bien recycler, c'est mieux vivre sur notre planète. Merci pour vos efforts.

**Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**

**Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine**

Communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

## Allo Encombrants

Afin d'assurer un meilleur service pour l'enlèvement des encombrants, l'Agglomération Melun Val de Seine a demandé au SMITOM-LOMBRIC de remplacer leur collecte mensuelle par un service sur rendez-vous, appelé « Allo Encombrants ».

Avec ce nouveau dispositif, le SMITOM-LOMBRIC collecte **directement chez vous les encombrants** dont vous souhaitez vous séparer et qui peuvent parfois être difficile à manipuler.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont les habitants des communes de Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, La Rochette, Livry-sur-Seine et Maincy qui bénéficieront de ce nouveau service. N° vert 0800 501 088.

+ d'infos page 3 de ce journal et sur lombric.com

**Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**

**Grand Paris Sud**

Communes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

## Consignes de tri

À Grand Paris Sud, on trie ses déchets ! Mais en fonction de sa commune, les consignes de tri des emballages sont différentes car les déchets sont acheminés vers 3 syndicats de traitement différents.

Pour les communes de Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis, les déchets sont accueillis au SMITOM-LOMBRIC et ces communes ne sont pas concernées par les extensions de consignes de tri des plastiques. Les films et barquettes plastiques, les pots de yaourt et le polystyrène sont considérés comme des refus d'emballages. Bon tri à tous !

Les consignes de tri du bac jaune sont les suivantes :



Bouteilles, bidons et flacons en plastique

Briques et cartons

Boîtes de conserve  
Bidons, canettes et aérosols

Papiers et journaux-magazines

**Renseignements : N° Vert 0 800 774 062**

### Consignes sur les bacs de collecte

**FOCUS sur :** Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière et Saint-Sauveur-sur-École

Une vérification du bon usage des bacs a été effectuée sur ces communes. Afin d'être sûr d'être collecté, il vous est demandé de respecter le règlement de collecte des déchets ménagers :

**Les bacs pour déchets verts (couverture marron)** sont uniquement destinés aux déchets de jardin. À côté de votre bac, vous pouvez déposer deux sacs biodégradables et compostables.

**Les bacs pour emballages (couverture jaune)** sont uniquement destinés aux cartons, bouteilles en plastique, conserves et canettes.

Rien ne sera collecté en dehors des bacs. Ces bacs appartiennent à la collectivité et doivent être utilisés uniquement pour leurs fonctions initiales. Vous n'avez pas le droit de repeindre les couvercles. Les bacs d'ordures ménagères sont à votre charge, excepté la commune d'Arbonne-la-forêt et peuvent être trouvés dans tous les magasins de bricolage.

Renseignements : lombric.com

## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Il était une fois le SMICTOM



Et le service Allo Déchets

Afin de répondre aux besoins des habitants, le service Allo Déchets a été mis en place sur tout le territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Ce service de collecte sur simple appel téléphonique au **01 64 23 35 54** permet aux personnes peu mobiles de bénéficier du service de la déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, une petite partie du coût de ce service reste à la charge du particulier :

Le prix est de 10 €/m<sup>3</sup> à l'exception des gravats qui sont à 20€ le m<sup>3</sup>.



Avant destinés entièrement à la déchèterie, les objets en bon état sont maintenant valorisés!

Ils sont ensuite revendus grâce à la recyclerie du SMICTOM, Envie d'R à Vernou-la-Celle-sur-Seine, Route de Montereau.

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

# TRUCS & ASTUCES DU LOMBRIC



## Connaissez-vous les règles de conservation des aliments ?

**Chaque année, un français jette 20 kg de produits alimentaires dont 7 kg encore emballés. Il existe toutefois des indicateurs vous permettant de mieux consommer ...**

**DLC**

### La Date Limite de Consommation (DLC)

Elle est déterminée par la loi ou le producteur. Une fois dépassée, **les produits concernés sont impropres à la consommation** et doivent être retirés de la vente. Ils ne doivent également plus être consommés.



Parmi les aliments sujets à cette DLC, vous trouverez, par exemple, la crème fraîche, le poisson, la viande fraîche ...

**DDM**

### La Date de Durabilité Minimale (DDM)

Cette mention remplace « à consommer de préférence avant le ... ».

Elle indique la date de consommation **mais n'impose pas de jeter le produit** une fois celle-ci dépassée.

En effet, l'aliment peut perdre de son goût ou de sa texture, mais ne sera pas dangereux pour la santé. Il peut donc encore être consommé, sans risque.



Sont concernés par exemple les boîtes de conserve, les gâteaux secs, le riz, les pâtes ...

+ d'infos sur lombric.com

A COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO

